



Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine

INTERCLUBS JEUNES

REGLEMENT SAISON 2015/2016

Comité Départemental
de Badminton





Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine



Le Championnat d'Ille-et-Vilaine par Equipes Jeunes est organisé par le Comité Départemental 35 Badminton.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – 1 Les équipes et joueurs doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine.

1 – 2 Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et le club doit avoir acquitté les frais d'inscription de **20 euros** par catégorie d'âge avant le début du championnat.

1 – 3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et emails des responsables du Club et de l'équipe (qui doit être majeur) et du capitaine.

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat du COMITE

1 – 4 Chaque équipe sera composée de 4 joueurs minimum (2 joueuses et 2 joueurs).

L'effectif de l'équipe engagée dès l'inscription est acquis pour chaque journée et chaque phase de la saison.

La composition d'une équipe ne pourra évoluer au cours du championnat qu'après autorisation de la commission Interclubs jeunes.

1 – 5 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs des catégories « poussin benjamin, minime et cadets » titulaires d'une licence compétition.

Les catégories d'âge saison 2015/2016 :

- Cadets : U17 Joueurs nés en 2000-2001
- Minimes : U15 Joueurs nés en 2002-2003
- Benjamins : U13 Joueurs nés en 2004-2005
- Poussins : U11 Joueurs nés en 2006-2007
- Minibad : U9 Joueurs nés en 2008 ou après

1 – 5 – 1 En D1, chaque joueur doit évoluer dans sa catégorie d'âge.

1 – 5 – 2 En catégorie D2, un joueur peut jouer en catégorie supérieure.

1 – 5 – 3 Les minibad sont autorisés à évoluer dans la catégorie poussin, quelle que soit la division.

1 – 6 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.



Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine

Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

2 – 1 Le championnat sera constitué de divisions :

- la division D1 comprendra au plus 4 poules, avec 4 équipes au maximum, en fonction du nombre d'inscription.
- la division D2 comprendra au plus 4 poules, avec X équipes, en fonction du nombre d'inscription.

2 – 2 La répartition des équipes dans les divisions se fera sur la base du CPPP au premier septembre de l'année en cours de simple des quatre meilleurs joueurs inscrits (2 joueurs et 2 joueuses) dans l'équipe.

2 – 3 pour pallier à un manque d'effectif, des fusions entre clubs au sein d'un même secteur pourront être autorisées par la Commission Jeunes du Comité 35 afin de constituer une équipe complète. Ces équipes « Multiclubs » pourront jouer en D1, mais ne pourront participer à la phase finale régionale.

2 - 4 Un club pourra engager plusieurs équipes, elles seront réparties dans les divisions et les poules.

2 – 5 Dans une même poule où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe (ex. FIB, BCPF, ...).

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3 – 1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule, en match aller/retour

3 – 2 Les journées peuvent être organisées sous forme de plateaux (rencontres croisées) après accord des capitaines.

Remarque : tenant compte du temps imparti pour le déroulement des rencontres, il faudra privilégier les samedis ou dimanches ou les débuts de soirées n'excédant pas une certaine heure pour les catégories les plus jeunes.

3 – 3 Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison :

Fin du championnat pour la Division 1 et la Division 2 le week-end du 16/17 avril 2016

Play off D1 le week-end du 14/15 mai 2016 ou accord entre équipe

La finale D1 régionale aura lieu dans le Finistère - 29 - le dimanche 29 mai 2016, la finale départementale D2 aura lieu le même jour dans le département 35



Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine



3 – 4 Les clubs qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre et reprendre contact pour confirmation 8 jours avant la première date prévue.

Une réunion des capitaines des équipes aura lieu le **Vendredi 16 octobre 2015** au comité pour établir le calendrier des rencontres

3 – 4 – 1 Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit obligatoirement envoyer par mail au responsable de la division les dates qu'il a proposées au capitaine de l'équipe adverse et reconfirmer le jour de la rencontre par mail

3 – 5 Deux dates minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques, **sauf si accord lors de la réunion « calendrier »**

3 – 6 Aucun report de date ne sera autorisé **pour la fin du championnat à savoir le week-end du 16/17 avril 2016**

3 – 7 Pour les divisions, la répartition se fera en tenant compte de la situation géographique du club dans la mesure du possible.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4 – 1 Chaque rencontre sera constituée de cinq matchs, suivant la répartition :

- 1 match en simple homme – (SH),
- 1 match en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double dame – (DD),
- 1 match en double mixte – (DM).

4 – 2 Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break conformément aux règles de jeu du badminton.

4 – 3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre (imprimé : feuille de match)

4 – 4 L'ordre des matchs est déterminé par les 2 capitaines ou les responsables de l'équipe sur la journée.

4 – 5 Un même joueur ou joueuse d'une équipe

4 – 5 – 1 ne peut pas pour une même « journée » de championnat jouer dans 2 équipes différentes,



Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine



4 – 5 – 2 ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de 2 matchs.

4 – 5 – 3 ne pourra pas redescendre dans une division inférieure ou jouer dans une autre équipe de son club évoluant dans la même division au sein d'une autre poule.

4 – 5 – 4 pourra en cas d'absence, compléter une équipe du club dans une division supérieure et sur une seule journée dans la saison.

4 – 6 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match « *ABANDON* » sous le score.

4 – 7 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement.

4 – 8 L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 20 h (on veillera à commencer le plus tôt possible pour les équipes poussins).

4 – 9 La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges)

En cas de litiges, la rencontre se jouera avec des volants officiels MAVIS 300 Blanc

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

5 – 1 A l'issue de chaque rencontre, le capitaine de l'équipe victorieuse dispose de 3 jours pour expédier par courrier ou par mail, la feuille de match clairement et complètement remplie au Comité 35 Badminton **ainsi qu'au responsable de sa catégorie**

Email : codep35badminton@wanadoo.fr

Poussin :	Fabien Guillard	06 70 42 36 80 /	fquillard@gmail.com
Benjamin :	Laurent Ribeyrol	06 87 43 72 54 /	lauribeyrol@gmail.com
Minimes	Karine Venisse	06 33 35 70 65 /	jeanmarc.venisse@wanadoo.fr
Cadets	Blaise Urban	06 44 02 02 20 /	blaise.urban@orange.fr

5 – 2 Transmission des résultats uniquement par email - la date d'envoi du mail fait foi.

Le comité et le responsable de la catégorie accuseront réception par mail de la feuille de match – en cas de non réception de cet accusé, charge au capitaine de les contacter

5 – 3 La feuille de match peut être transférée sur un fichier Excel afin d'être envoyée au comité et au responsable de la catégorie. Cette feuille de match sous format Excel sera envoyée en début de saison à chaque capitaine



Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

6 – 1 Le classement des équipes par division et par poule s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- si égalité alors du nombre de matchs gagnés,
- si encore égalité alors de la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité alors de la différence de points gagnés et perdus,

6 – 2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs.

3 Points pour une victoire,
1 point pour une défaite

en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque 2 points. (cas de forfait)

6 – 3 Le classement ne sera définitivement validé qu'une fois la totalité des rencontres effectuées dans les délais impartis.

Article 7 : Phase finale : PLAY OFF

7 – 1 La phase PLAY OFF se disputera sur une journée sous la forme d'un championnat entre les vainqueurs de poules de la division D1 de chaque catégorie (poussins, benjamins, minimes et cadets). Chaque équipe rencontrera les autres équipes qualifiées, après un tirage au sort intégral le jour de la compétition pour les premières rencontres.

7 – 2 Chaque catégorie organisera sa phase play-off le dimanche 15 mai 2016. Un accord pour cette organisation entre chaque équipe de la même catégorie sera à voir en amont lors de la fin du championnat

7 – 3 L'équipe vainqueur de cette phase finale Départementale de division 1 ou Play Off, dans chaque catégorie, sera l'équipe Championne d'Ille et Vilaine par Equipe Jeunes.

Cette équipe vainqueur du Play off, sera sélectionnée pour représenter le comité 35, sur la phase finale régionale (si une équipe renonce à sa sélection, sa place est prise par l'équipe finaliste, ...) le dimanche 29 mai 2016.

7 – 4 De la même manière, une journée Finale D2 sera organisée entre les vainqueurs des catégories de poules de D2 afin de déterminer le champion de D2. Cette finale aura lieu le dimanche 29 mai 2016 et sera organisée par un club du département souhaitant accueillir cette phase II y aura un appel à candidature

Le champion de D2 sera récompensé par le comité.

Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine

Article 8 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

8 – 1 Forfait d'un joueur

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et de 2 joueuses, sinon chaque match non joué sera pénalisé d'un point.

8 – 2 Forfait d'une équipe sur une journée

Lors du forfait d'une équipe sur une journée, l'équipe adverse sera déclarée vainqueur de la rencontre.

8 – 3 Forfait sur un match : si un match doit être forfait, c'est le match de double qui ne sera pas joué.

8 – 4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés

Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.

8 – 5 Jouer dans 2 équipes, Jouer plus de 2 matchs, Jouer en division inférieure

Le non-respect de l'article 4-5 entraîne la perte de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la « journée ».

8 – 6 La commission interclubs jeunes, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

8 – 6-1 La commission interclubs jeunes a le pouvoir de disqualifier une ou plusieurs équipes dans le cas où rien n'aura été mis en place pour terminer le championnat dans les délais impartis.

Article 9 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par la commission interclubs jeunes.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.



Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine



Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement.

Ce règlement a été rédigé par les membres de la Commission Jeunes du Comité Départemental 35 de Badminton à Rennes le 1^{er} juillet 2015.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnateur responsable et non du Comité 35 de Badminton.

Article 10 : Calendrier

Inscriptions des équipes transmises au **COMITE 35** avant le **02/10/2015**

Réunion responsable équipe le **16 octobre 2015**

Début du championnat à partir du **02 novembre 2015**

Fin du championnat le **week-end du 15/16 avril 2016**

Journée des Play Off le **15 mai 2016 pour la D1**

Finale régionale interclubs jeunes D1 : **le 29 mai 2016 ainsi que la finale D2**

Article 11 : CONTACTS COMITE 35 BADMINTON

Secrétariat du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine :

02 99 54 67 60 / codep35badminton@wanadoo.fr

Référent poussins Fabien Guillard 06 70 42 36 80 / fguillard@gmail.com

Référent benjamins Laurent Ribeyrol 06 87 43 72 54 / lauribeyrol@gmail.com

Référent minimes Karine Venisse 06 33 35 70 65 / jeanmarc.venisse@wanadoo.fr

Référent cadets Blaise Urban 06 44 02 02 20 / blaise.urban@orange.fr